



Mairie de Morigny-Champigny
Monsieur le Maire, Bernard Dionnet
5 rue de la Mairie
91150 MORIGNY-CHAMPIGNY

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Morigny-Champigny

Remise en main propre contre avis de réception

Morigny-Champigny, le 28 juin 2025

Monsieur le Maire,

Nous prenons acte qu'à l'occasion du Conseil Municipal du 26 juin 2025, vous avez soumis au vote - **sans débat préalable** ni réponse à notre demande formulée dès le mois d'avril - un **règlement intérieur du forum des associations restreignant l'accès aux seules structures dont l'activité relève de domaines limitativement énumérés.**

A titre liminaire, nous souhaitons relever des procédés qui pourraient être constitutifs **d'irrégularités de forme substantielles.**

En effet, **le texte transmis aux élus avec l'ordre du jour**, plusieurs jours avant la séance comme le prévoit la loi, visait explicitement à **exclure les associations à objet « politique »** du forum des associations. Ce texte **était radicalement différent de celui que vous avez finalement présenté en séance** et fait adopter.

Plus préoccupant encore, **vous n'avez pas annoncé cette modification du texte avant l'ouverture du point concerné**, laissant ainsi les élus s'exprimer sur la base du texte initial, nettement plus dur dans sa formulation.

Ce procédé a permis d'identifier très clairement les élus en désaccord avec cette première version, avant de leur opposer, après coup, une version « adoucie » mais tout aussi problématique puisqu'elle revient, de fait, à **la même logique d'exclusion : empêcher la participation des associations citoyennes** qui abordent les enjeux de la commune avec les habitants - comme la nôtre.

Ce règlement en apparence général et **jusqu'ici inexistant**, est en réalité **manifestement ciblé.**

Il marque **un tournant grave dans la vie démocratique locale**, à quelques mois des élections municipales.

Nous vous rappelons d'ailleurs que **votre propre association a déjà été présente au forum des associations dans un contexte préélectoral...**

Association déclarée sous le numéro W911006459



www.bvmc.fr

–



contact@bvmc.fr

Notre association, régie par la loi de 1901, agit depuis sa création avec pour seul objectif de **favoriser la participation citoyenne, le débat local, l'écoute des habitants et l'amélioration de la vie à Morigny-Champigny.**

- ⇒ Nous n'avons jamais troublé l'ordre public.
- ⇒ Nous ne représentons aucun parti politique.
- ⇒ Nous n'avons jamais tenu de discours haineux ou de propagande.

Pourtant, nous sommes aujourd'hui écartés d'un événement public, **organisé avec des moyens municipaux**, sur la base de critères restrictifs et manifestement orientés, **simplement parce que nous existons.**

C'est d'autant plus préoccupant que **nous vous avons officiellement sollicité par une correspondance déposée en Mairie le 9 avril dernier**, à laquelle **vous n'avez jamais répondu.**

Une démocratie locale ne se construit toutefois pas à huis clos.

Le forum des associations est, par essence, un lieu de **pluralisme**, de **dialogue**, de **rencontre** entre **les habitants et les acteurs du territoire.**

Restreindre cet espace aux seules expressions compatibles avec une ligne administrative figée, c'est en réduire la richesse et affaiblir la démocratie là où elle devrait être la plus vivante : **au cœur des communes.**

Nous vous rappelons que **la liberté d'association est un droit fondamental.** Toute restriction doit répondre à une nécessité **impérieuse, justifiée et proportionnée et appliquée de manière égale.**

Une exclusion déguisée expose la commune à un recours pour **rupture d'égalité ou excès de pouvoir.** A quelques mois d'un scrutin municipal, une telle décision ne pourra qu'être perçue comme opportuniste, voire comme une tentative d'étouffer le débat local.

Cette exclusion traduit une certaine conception du débat démocratique, **bien éloignée des valeurs que nous défendons et que vous reprenez pourtant, aujourd'hui, dans l'édito** du dernier bulletin : « **proximité** », « **concertation** », « **bien vivre** », « **transparence** » ou encore « **solidarité** ».

Mais interdire notre présence, c'est dire aux Morignacois : « vous n'avez pas le droit d'entendre une autre voix » ; c'est chercher à **verrouiller l'espace public** plutôt qu'à le faire vivre.

Dans tous les cas, **nous continuerons de faire vivre le débat.**
Nous continuerons **d'aller à la rencontre des habitants.**

En démocratie, **on ne répond pas aux désaccords par l'exclusion.**

Nous **vous demandons solennellement de retirer cette mesure ou de la réviser** pour permettre à toutes les associations locales respectueuses des lois de participer à un événement public ouvert à tous.

Ce que cette décision vise, ce n'est pas le trouble : c'est le refus du débat.

Une copie de la présente est également adressée personnellement, pour information, à Madame Frédérique CAMILLERI, Préfète de l'Essonne.

Avec nos sentiments respectueux.

Antoine Champigny,
Président
Bien Vivre Morigny-Champigny